

# COMITE NATIONAL D'ENTENTE

des associations patriotiques et du monde combattant

Le Président

Paris, le vendredi 7 avril 2017

Monsieur François HOLLANDE  
Président de la République française,  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg- Saint-Honoré  
75008 - PARIS

Monsieur le Président de la République,

Le *Comité National d'Entente*, représentant plus de cinquante associations patriotiques et d'anciens combattants, soit environ 1 500 000 personnes, a appris qu'une cérémonie présidée par le Président de la République se déroulerait le 16 avril prochain, notamment à Craonne, pour rendre hommage aux soldats tombés au champ d'honneur durant les offensives de 1917. Cette cérémonie s'inscrit dans le cadre des manifestations du centenaire de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale, agréées par sa commission. Elle s'inscrit donc dans la lignée des hommages aux « Morts pour la France » qui sont rendus au cours de l'année 2017, marquée essentiellement par la reprise des offensives, ordonnées par le général Nivelle, pour casser le front de la guerre des tranchées et tenter d'accélérer la victoire.

Par ailleurs, 1917 reste souvent à tort dans l'inconscient collectif, l'année faussement connue pour les sanctions à l'encontre des soldats qui se sont mutinés et qui ont été fusillés pour « désobéissance militaire », c'est-à-dire pour mutilation volontaire, refus d'obéissance, abandon de poste ou encore désertion devant l'ennemi. Des commissions tenues à l'issue de la guerre, et confirmées par des études plus récentes en 2013 et 2014, ont dénombré quelque 740 soldats fusillés dont 640 pour désobéissance militaire. A cet égard, un certain nombre de réhabilitations de soldats condamnés par erreur ont eu lieu au lendemain de la guerre, si bien que ces chiffres sont aujourd'hui incontestables et même incontestés. Toutefois, ces actions, aussi tragiques fussent-elles, ont permis aux armées françaises et alliées de tenir sur le front et de remporter la victoire, au prix d'un sacrifice humain exorbitant. En effet, même avec le recul de l'histoire, qui pourrait affirmer, même aujourd'hui, que ces actes de désobéissance auraient pu devenir contagieux et entraîner la perte du pays, s'ils n'avaient pas été sanctionnés sévèrement, tandis que, dans les mêmes conditions, plus de 1.400.000 soldats tombaient au champ d'honneur pour la survie de la France ?

C'est pourquoi le *Comité National d'Entente* tient à mettre en garde les autorités de notre pays si d'aventure on venait à mettre en exergue ces « fusillés pour l'exemple » afin de les réhabiliter. En outre, les quelque six millions de soldats, qui se sont battus dans des conditions particulièrement difficiles, méritent mieux dans notre souvenir collectif que « *la chanson de Craonne* »...

Le monde combattant actuel, dans sa grande majorité, y verrait une condamnation de tous les soldats, d'hier et d'aujourd'hui, qui n'ont jamais failli devant l'ennemi et qui sont allés jusqu'au sacrifice suprême. Un tel acte serait incompris et dangereux pour notre pays, actuellement engagé dans de nombreuses opérations, tant extérieures qu'intérieures, contre le terrorisme.

Je vous prie, Monsieur le Président de la République, de bien vouloir accepter l'expression de mes très hautes condoléances.

Le Général d'armée (2s) Bruno DARY  
Président du Comité National d'Entente

